



Urgent : arret maladie pendant rupture amiable

Par **aufildelau**, le **04/08/2010** à **23:54**

Bonjour,

je suis en contrat de professionnalisation jusqu'au 16 octobre 2010.

A la suite de l'obtention de mon diplôme j'ai demandé a mon employeur une rupture amiable (pas conventionnelle) qui a été acceptée et signée par les 2 parties.

Je termine donc normalement le 15 aout 2010. Or je suis actuellement en arrêt maladie jusqu'à la fin de mon contrat.

- Mon contrat va-t-il être étendu du nombre de jour d'arrêt maladie ou s'arrêtera-t-il le 15 aout comme prévu ?
- Mon employeur peut-il décider de revenir sur sa décision de la rupture amiable et m'obliger à rester jusqu'au 16 octobre ?

Merci pour vos réponses c'est assez urgent !